



Conditions de Travail : l'unité s'impose !

Voilà deux ans, était signé dans la branche caisse d'épargne un accord portant sur l'évaluation de la charge de travail, les espaces d'autonomie. En CEMP, cet accord est resté lettre morte. La CGT appelle à la nécessaire unité intersyndicale sur le sujet...

Charge de travail, pression commerciale, autonomie...

La charge de travail est en nette augmentation de l'avis de la plupart des salariés : multiplicité croissante des messages téléphoniques et informatiques, rapatriement de tâches traitées par les back office vers les agences, complexité dans l'utilisation de certains outils...

Les outils de pilotage et de suivi de l'activité s'intensifient. L'utilisation de ces outils varie sensiblement d'une direction commerciale à une autre.

Sans le dire, les salariés sont évalués tous les jours sur leur production individuelle.

La compétition commerciale est très prégnante dans certaines directions ou les messages de suivi d'activité frisent l'injonction de faire.

L'autonomie des salariés s'est dégradée, avec une ingérence croissante des animations commerciales souveraines : nombre de rendez-vous imposé, plage de phoning standardisée ...

Les rapports sociaux au travail se sont détériorés : inexistence des objectifs organisationnels, faible solidarité entre collègues, disponibilité du supérieur hiérarchique mise à mal par des exigences démentielles.

Le sens du travail s'étirole :

Quel sentiment d'utilité et de qualité du travail ?

Quel échange avec les collègues et l'encadrement sur les objectifs et les manières intelligentes de travailler ?

Quel sens peut-on donner au travail, lorsque la stratégie de l'entreprise incite les hiérarchiques à piloter des outils plutôt que des individus pensants ?

La reconnaissance et la rémunération du travail sont bafouées ...

Quelle possibilité d'évoluer ou de changer de filière dans votre travail, quel avenir professionnel ?

Que penser de la proposition indécente de l'employeur BPCE lors de la négociation annuelle obligatoire sur les rémunérations dans la branche caisse d'épargne (200 € non pérenne pour tous !) alors que les résultats sont en nette progression dans toutes les caisses d'épargnes ...et grâce à qui ??

Une nécessaire unité d'action des forces syndicales ...

Sur le sujet des conditions de travail, un accord national était signé par la majorité des OS nationales le 30 Octobre 2012. Cet accord n'a toujours pas d'application en CEMP. Nos collègues nous interpellent régulièrement sur ce thème.

Les organisations syndicales locales doivent rechercher le chemin de l'unité sur toutes les problématiques évoquées ci-dessus.

La mise en place d'une intersyndicale nationale chargée de réfléchir à une éventuelle riposte sur la NAO 2015 nous montre la voie.

Rassemblons-nous avec la CGT !

- CGT Caisse d'épargne Midi-Pyrénées - mail : cgtcemp@orange.fr

*Sophie Magnani/ 06 42 69 21 79 ; Jean Luc Desplats / 06 25 91 01 61 ;
François Lacoste/ 06 32 42 31 15 ; Christian Mayrand / 06 03 98 59 15*